

RELEVÉ de DECISIONS

Séance de conseil municipal du 17.04.2018

Sur la convocation de René PADERNOZ, maire de YENNE. Tous les membres en exercice sont présents : Louis BELLY, Claudine BOLLIET, Christian CHAPEAU, Marie-Rose DLOUHY, Laurence CORNUT, Elsa ECHANTILLAC, Robert LEGRAND, Martine MILLION-BRODAZ, Patrick MILLION-BRODAZ, François MOIROUD, Sylvie MOULARD, Jocelyne PROVENT, Jean-Marc WATIER.

Membres excusés ayant donné procuration : Catherine DESMOUGINS Jean-Marc WATIER à Marie-Rose DLOUHY, Gwénaëlle FALAISE qui donne sa procuration à Laurence CORNUT, Jérôme PUTHON qui donne sa procuration à Jean-Marc WATIER, Michel DULLIN qui donne sa procuration à Louis BELLY, Philippe GACHE qui donne sa procuration à Jocelyne PROVENT

Membres absents : Robert COUTURIER, Valérie ALMAIDA, Cécile CELEYRON, André BENET

Secrétaire de séance : Jean-Marc WATIER

membres en exercice : 23 / présents : 14 / quorum : 12 atteint

I - DELIBERATIONS

↳ CESSION PARCELLES dans le marais à la SAFER.

Le maire rappelle la demande de l'association « Terre de liens » de pouvoir disposer de surfaces cultivables sur la commune de YENNE, après acquisition par la SAFER, en vue de faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs qui, en contre partie de cette facilitation, feront de l'agriculture biologique et de proximité.

Après avoir listé les possibilités au regard du PLU et des règlements qui se superposent en fonction des zonages, le maire propose un ensemble de parcelles, correspondant à la demande qui pourraient être cédées, après avis de France Domaines à 0.30euros le M2.

le Conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de CEDER à la SAFER, dans le secteur du marais de Lagneux, un ensemble de parcelles représentant une surface de 25 659 M2, au prix moyen de 0.30 euros le M2, fixant le montant de la cession à 7697.70 euros , et dans le secteur du Haut Somont, une parcelle d'une surface de 32 M2, au prix fixé par France Domaines.

AUTORISE le maire à signer la vente avec la SAFER, pour un montant total de 8 337.70 euros ainsi que tous documents utiles pour ce faire

VOTE POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 (Laurence CORNUT)

👉 ADMISSIONS EN NON VALEUR :

Faisant suite à la proposition du trésorier de la commune, après qu'il ait mis en œuvre tous les recours possibles pour récupérer auprès des débiteurs les factures d'assainissement impayées, le maire propose de mettre ces dettes irrécouvrables en non-valeur.

le Conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE d'admettre en non-valeur la créance globale d'un montant de 3049.01€ et l'AUTORISE à faire toutes les démarches et signer toutes pièces utiles pour ce faire

VOTE

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

👉 Signature d'une convention pour médiation préalable obligatoire avec le CDG 73

Sur proposition du Centre de Gestion du personnel des collectivités, le maire propose d'accepter de conventionner avec le CDG73, afin d'adhérer à la mission de médiation préalable obligatoire en cas de contentieux avec des agents de la collectivité, (procédure faisant suite à la loi de modernisation de la justice dans le cadre d'une expérimentation pour la fonction publique confiée aux centres de Gestion).

le Conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de passer la convention avec le CDG 73 et AUTORISE le maire à la signer. Celle-ci prendra effet le 1^{er} mai jusqu'au 18 novembre 2020, date de fin de l'expérimentation nationale

VOTE

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

👉 Avis sur dossier de création d'une unité de préparation et conditionnement de vins par les Ets PERRET à YENNE (dossier d'enquête visible en mairie)

Un dossier d'enquête publique a été transmis à la mairie par la Préfecture visant le dossier de demande d'installation classée en vue de la création d'une unité de préparation et conditionnement de vins par la SAS G. PERRET.

(elle sera située à côté du bâtiment déjà existant). Monsieur le Préfet demande que le conseil municipal donne son avis quant à cette création.

Sur la proposition du maire,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré

DONNE un avis favorable à la construction de l'unité.

VOTE POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

↳ Lancement de la consultation et demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour l'étude du diagnostic d'assainissement (STEP et réseaux)

Faisant suite à un rapport de la DREAL pour manquement administratif en date du 4 décembre 2017, relevant la nécessité de faire réaliser un diagnostic du réseau d'assainissement (datant de plus de 10 ans, car réalisé en 2003) et un diagnostic de fonctionnement de la station d'épuration (une non conformité de la station d'épuration qui a été mise en service en 1999, statuant d'un débit de référence supérieur au débit théorique), le maire indique qu'il est indispensable d'engager un diagnostic complet du fonctionnement du réseau et de la station d'épuration dans les meilleurs délais. Cette étude permettra également une mise à jour du schéma directeur d'assainissement, indispensable dans le cadre de la révision du PLU. Le cahier des charges de cette étude a été élaboré par le SATESE et la consultation serait lancée fin avril 2018, pour une étude menée jusqu'à fin 2018, pour un coût estimé à 56 000 € HT.

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de lancer la consultation auprès des bureaux d'études spécialisés et à déposer demandes subventions auprès de l'agence de l'eau (taux 50%) et du Département

VOTE POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

↳ Astreintes des personnels techniques : principes et modalités

Cette délibération ne dispose pas assez d'éléments probants pour être entérinée. Le maire propose de la reporter à la séance de mai.

↳ Adressage et numérotation- Choix prestataire

Une consultation simplifiée auprès de 3 prestataires a été menée de manière groupée (Communes de Billième, Jongieux, La Balme, La Chapelle St Martin, Meyrieux Trouet, St Paul sur Yenne et St Pierre d'Alvey) et après analyse et négociation auprès de : La Poste avec une offre de 8700 € HT, SIG avec une offre de 3380 € HT et ENVERGURE avec une offre de 3198 € HT

Le maire propose de retenir ENVERGURE, qui a fait l'offre la mieux disante. Ce prestataire a fait l'unanimité des communes concernées, ce qui permettrait une remise de 25% pour chacune d'elles.

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir l'offre de la société ENVERGURE pour un montant de 3198 € HT et AUTORISE le maire à signer le contrat à intervenir.

VOTE POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

↳ Valorisation des CEE (Certificats Economie d'Energie) - mission confiée au SDESS 73 :

Le maire fait part de la proposition du SDES (Syndicat Départemental d'Electricité de la SAVOIE), consistant à prendre la gestion des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) issus de travaux d'efficacité énergétique réalisés par la commune sur son patrimoine bâti, afin de les regrouper avec d'autres opérations. Différents scénarii sont proposés par le SDES, notamment en fonction de la date d'engagement des opérations. Aussi, le principe de la valorisation financière de ces CEE au bénéfice de la collectivité repose sur des modalités définies dans la convention de valorisation des CEE.

Cette convention pluriannuelle, à établir entre le SDES et la commune, définit les attributions des parties et décrit les différentes procédures applicables.

La commune conserve la possibilité de réserver son choix sur les opérations pour lesquelles elle envisage ou non de confier la gestion de ses CEE au SDES. Ce n'est que lorsque ce choix est arrêté que les dossiers concernés et la gestion des CEE afférents, ne peuvent plus être confiés à une autre collectivité ou un autre organisme.

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ▶ APPROUVE le principe de confier au SDES la valorisation des CEE
- ▶ AUTORISE le maire à signer ladite convention, et à fournir au SDES tous les documents nécessaires à son exécution ;

- ▶ **AUTORISE** le maire à définir les opérations susceptibles d'être confiées au SDES pour la valorisation des CEE.

VOTE

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (Laurence CORNUT)

↳ RIFSEEP (régime indemnitaire des adjoints du patrimoine): adoption après passage devant le CT du CDG 73.

Le maire rappelle la proposition d'instaurer le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) à la catégorie C des adjoints du patrimoine des collectivités, rendue possible suite à la parution du décret qui a été pré validée avant passage devant le comité technique paritaire du Centre de gestion de la Savoie.

Le CT s'étant réuni le 5 avril 2018 ; a donné un avis favorable à la proposition transmise,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

MAINTIENT les termes de la proposition du 20 mars 2018 et décide

l'instauration à compter du 1^{er} mai, du RIFSEEP au bénéfice des adjoints du patrimoine de catégorie C

VOTE

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

II - Questions diverses

Christian CHAPEAU adjoint, délégué à l'urbanisme

Point sur l'avancement du PLU et l'étude pour le SPR

- réunion de synthèse PADD qui a eu lieu le jeudi 5 avril à 14 h 00 avec urbaniste, commission urbanisme et les Personnes Publiques Associées, notamment avec la CCY pour réseaux EP, assainissement, Zone d'Activité Economique.
- **prochaines étapes** :
 - Le 25 avril de 9 h00 à 12 h00, réunions entre architecte du patrimoine pour le SPR/architecte urbaniste pour le PLU/ ABF/architecte-conseil/ mairie pour recueillir les avis respectifs sur la base de l'avancement de l'étude préalable-diagnostic du patrimoine qui permettra de proposer les types d'enjeux par secteurs pressentis.
 - 2^{ème} Réunion publique PLU : le vendredi 27 avril à 20 h 00 salle polyvalente.

- exposé du projet de plan d'aménagement et de développement durables, PADD, expression de la commune sur les enjeux de son territoire et des objectifs en aménagement et urbanisme pour les 10 ans à venir.
- exposé de l'étude de diagnostic patrimonial en vue du classement d'un secteur de Yenne en Site Patrimonial Remarquable.
- échange avec l'auditoire.

Réunion de la commission urbanisme : jeudi 19 Avril à 20 h00 pour le PLU

René PADERNOZ, maire

Evoque le sujet des COMMUNES NOUVELLES et les possibles rapprochements en fonction des réponses reçues de la part de certaines collectivités mais aussi du refus catégorique d'autres de celles interrogées. Une réunion d'informations avec des intervenants, sera par ailleurs organisée à la Communauté de Communes, pour évoquer le sujet.

Divers

Prochaine réunion de conseil : mardi 15 mai 2018 à 20 heures